LOI Moralisation de la vie publique

Les projets de loi portant sur la moralisation de la vie publique sont débattus en ce moment à l'Assemblée et au Sénat. Le sénateur PS du Loiret, Jean-Pierre Sueur, fait justement partie de la Commission mixte paritaire (autant de députés que de sénateurs) chargée de trouver un consensus. Sur le projet de loi dit « ordinaire », visant à rétablir « la confiance dans la vie publique », les deux chambres sont déjà parvenues à un accord.

Mais pour le second texte, dit « organique » et dans lequel on retrouve notamment la suppression de la réserve parlementaire, les dissensions persistent. Les sénateurs, dont Jean-Pierre Sueur, y sont opposés. Selon lui, « la ruralité sera la première victime de cette suppression. La réserve contribue au financement des investissements des

petites communes et des communes rurales ». Jean-Pierre Sueur espère que « le Conseil constitutionnel pourra annuler cette disposition, ce qui permettra de rouvrir le débat ».